



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.10 et 3.11

N° de la demande : 2010-2825

Application : Modification de l'étiquette d'un produit – mélange en cuve, nouveaux organismes nuisibles et niveau de contrôle

Produit : Herbicide Frontline XL

Numéro d'homologation : 28887

Matières actives (m.a.) : Florasulam et MCPA

N° de document de l'ARLA : 2269057

Contexte

L'herbicide Frontline XL (numéro d'homologation 28804; garantie : florasulam, 4 g/L + MCPA, présent sous forme d'ester de 2-éthylhexyle, 280 g é.a./L), est actuellement homologué pour une utilisation en postlevée sur le blé de printemps (y compris le blé dur), l'orge de printemps et l'avoine dans les provinces des Prairies et la région de la Paix en Colombie-Britannique pour supprimer les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles, dont le gaillet gratteron, la renouée liseron et le céréaiste.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Frontline XL afin d'ajouter de nouveaux organismes nuisibles (suppression de la saponaire des vaches et répression du crépis des toits), un nouveau mélange en cuve avec l'herbicide Simplicity (numéro d'homologation 28887; garantie : 2,87 % de pyroxsulame) et un nouveau niveau de contrôle pour l'érodium cicutaire.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluations sanitaires

Aucune évaluation toxicologique ou professionnelle n'est requise pour la présente demande.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée pour appuyer la présente demande. Le mélange en cuve proposé d'herbicide Frontline XL et d'herbicide Simplicity pour une utilisation sur le blé de printemps et le blé dur est actuellement homologué sur l'étiquette de l'herbicide Simplicity avec un profil d'utilisation et des restrictions identiques. Par

conséquent, il ne devrait pas y avoir d'augmentation de l'exposition alimentaire.

Évaluation environnementale

Le profil d'utilisation, le taux d'application et le nombre d'applications sont les mêmes que ceux actuellement homologués. L'utilisation de ce produit ne devrait pas entraîner de risques supplémentaires pour l'environnement. Aucune donnée environnementale supplémentaire n'était requise pour appuyer cette extension du profil d'utilisation. Les préoccupations environnementales sont atténuées par l'étiquette en vigueur.

Évaluation de la valeur

Trois essais ont été soumis à l'appui de l'allégation de suppression de la saponaire des vaches. Les données montrent une suppression totale avec la dernière dose, à la fois pour le florasulam seul et avec l'ester de MCPA, ce qui révèle une absence d'antagonisme. Les données appuient l'allégation de suppression de la saponaire des vaches.

Cinq essais ont été fournis à l'appui de l'allégation de répression du crépis des toits. Les données montrent un niveau de contrôle de 61 % avec le florasulam seul, et de 81 % avec le florasulam et l'ester de MCPA. Les données indiquent que le florasulam seul permet une répression du crépis des toits. Étant donné que le mélange en cuve de florasulam et d'ester de MCPA révèle une absence d'antagonisme, ainsi qu'un meilleur niveau de contrôle du crépis des toits que le florasulam seul, les données appuient l'allégation de répression du crépis des toits.

La justification présentée à l'appui de la modification visant à remplacer l'allégation de répression de l'érodiol ciculaire par une allégation de suppression est insuffisante. Le titulaire de l'homologation a choisi de retirer cette proposition de modification de l'étiquette.

La justification présentée à l'appui du mélange en cuve d'herbicide Frontline XL et d'herbicide Simplicity est suffisante, ce mélange en cuve peut donc être appuyé du point de vue de la valeur.

Conclusion

L'ARLA a évalué les renseignements disponibles pour l'herbicide Frontline XL et a jugé les données suffisantes pour autoriser les ajouts suivants sur l'étiquette de l'herbicide Frontline XL : suppression de la saponaire des vaches, répression du crépis des toits, et un mélange en cuve de l'herbicide Frontline XL et de l'herbicide Simplicity.

References

- 1922563 2010, Summary, Florasulam XL, add new pests, DACO: 10.1
- 1922564 2010, Florasulam on CVPTE, DACO: 10.2.3.1
- 1922566 2010, Florasulam on CVPTE Control Summary, DACO: 10.2.3.1
- 1922567 2010, Florasulam on VAAPY, DACO: 10.2.3.1
- 1922568 2010, Florasulam on VAAPY Control Summary, DACO: 10.2.3.1
- 1922569 2010, Field Reports-Florasulam on CVPTE with TOC, DACO: 10.2.3.3
- 1922570 2010, Field Reports-Florasulam on VAAPY with TOC, DACO: 10.2.3.3
- 1942116 2010, Frontline XL - Description of Pest Problem (2010-2825), DACO: 10.2.2

1969964 2010, Clarification Response, Florasulam on CVPTE Edited Report 2010-2825,
DACO: 10.2.3.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.